



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13/02/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 13 février 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°5-budget-primitif-2023

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine,  
Monsieur LUNARDI Daniel, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ

#### **Lise Adjoins**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique,  
Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT  
Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET  
Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René

#### **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame FAVARD Odile (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame BASSI DONNEFORT Florence (donne pouvoir à Madame FERNANDEZ Stéphanie), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	019
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

Rapporteur : **Monsieur Jean-François JUDIT**

**I - Exposés des motifs**

Nous soumettons à votre approbation le budget primitif 2023 de la ville de Boé.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 14 835 403.24€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 832 604.67€.

La section d'investissement s'équilibre à 5 002 798.57€.

**II - Considérants et références juridiques**

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,  
Vu l'avis de la commission Finances, Marchés Publics et Économie en date du 6 février 2023,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) : Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur LAFUENTE Jean-michel, Monsieur LAFUENTE Jean-michel mandataire de Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur GAMBART René mandataire de Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René*

**APPROUVER** : le budget primitif 2023, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie RELLA

Mme Pascale Luguët